



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : ce.0691446x@ac-lyon.fr
http://ecole-sources.laclassse.com

Compte-rendu du conseil d'école du 21 octobre 2010

Séance ouverte à 18 h 30.

Présents :	-Pour la municipalité :	Mmes Cutzach et Laurent (Conseillères).
	-Pour les parents :	Mmes Fégré, Philibert, Dumas ; M. Brochier (titulaires).
		Mmes Lopez, Bizon (suppléantes).
	-Pour les enseignants :	Mmes Guyot et Eeses ; Ms. Fargier, Lagrange (Dir.), Amblard et Coquard.
	-Dden :	M. Vial.
Excusés :	-IEN :	Mme Leroux.
	-Enseignants :	Mlle Pontet et M. Bellynck.
	-Municipalité :	M. Sachon (resp. services techniques).

Ordre du jour :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école. | <i>Pour vote</i> |
| 2- Rentrée 2010 : organisation pédagogique. | <i>Pour information</i> |
| 3- Rentrée 2010 : fonctionnement matériel et financier. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 4- Questions parents/municipalité. | <i>Pour information</i> |
| 5- Consultation nationale sur les rythmes scolaires. | <i>Pour information</i> |

Préambule :

- Mme **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 17 juin 2010.**
- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 15 octobre 2010. La participation a été de **60,49 %** (en légère hausse par rapport à l'année dernière). Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (96 sur 98 votes pour 162 électeurs inscrits) :

Titulaires : Mme Dumas (CP-CE1), Mme Fégré (CE1-CE2), Mme Philibert (CM2), M. Capdepon (CE2-CM1), M. Brochier (CE2-CM1).

Suppléantes : Mme Lopez (CP-CE1), Mme Bizon (CE1-CE2), Mme Bourneuf (CE2-CM1), Mme Dubos (CE2-CM1), M. Truant (CM2).

Un trombinoscope est affiché à l'entrée de l'école et disponible sur le site de l'école : <http://ecole-sources.laclassse.com>.

- M. Lagrange **informe le conseil que cette année le report des cours du vendredi 3 juin 2011 au mercredi 1^{er} juin 2011 (Ascension) est automatique : il y aura donc classe le mercredi 1^{er} juin à la place du vendredi 3 juin.** Il n'est donc pas nécessaire de faire une demande sauf à vouloir travailler le vendredi 3 juin.
- **Il remercie encore une fois la municipalité** pour l'écoute et l'investissement dont elle fait preuve pour les écoles publiques de la commune.

1-Règlement intérieur de l'école :

Le règlement en cours n'ayant fait l'objet d'aucune demande de modification et aucun point administratif nouveau ne nécessitant un ajout, M. Lagrange propose qu'il soit reconduit pour cette année en l'état. Ce règlement est consultable en ligne sur le site de l'école ainsi que le règlement départemental des écoles.

M. Brochier demande si tous les parents prennent connaissance de ce règlement et si cela est vérifié. M. Lagrange précise que par souci d'économie et d'écologie, le règlement n'est plus distribué à tous en début d'année scolaire ce qui pose en effet le problème de la connaissance des règles de l'école. Il propose de donner ce document aux nouveaux parents à l'inscription de leur enfant et de distribuer en début d'année une note explicative que les parents signeront pour attester qu'ils sont informés.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

2- Rentrée 2010 : organisation pédagogique :

a) L'équipe enseignante :

Aucun départ cette année, l'équipe enseignante est donc inchangée. **Mme Guyot, M. Lagrange (directeur), M. Fargier, M. Amblard et M. Belynck restent en poste.** Le quart de décharge de M. Lagrange est cette année assuré par un enseignant titulaire : **M. Coquard.** M. Belynck ayant obtenu un mi-temps, son poste est complété par **Mme Eeses. M. Belynck sera présent en classe les lundis et mardis, Mme Eeses les jeudis et vendredis. Mme Pontet,** enseignante remplaçante rattachée à l'école, vient compléter l'équipe. M. Lagrange informe le conseil que cette année encore, le jour de décharge de direction sera le **vendredi.**

b) Les enfants :

Les effectifs actuels **sont nettement en baisse** par rapport aux **prévisions** de l'année dernière soit **105 élèves inscrits et présents** pour 114 enfants prévus.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- CP/CE1 :	16 élèves (11 + 5)	M. Fargier
- CE1/CE2 :	16 élèves (8 + 8)	M. Lagrange et M. Coquard
- CE2/CM1 :	24 élèves (8 + 16)	Mme Guyot
- CE2/CM1 :	25 élèves (7 + 18)	M. Amblard
- CM2 :	24 élèves	M. Belynck et Mme Eeses

c) Les effectifs :

M. Lagrange tient à faire un point sur les effectifs de l'école cette année qui n'ont jamais été aussi bas depuis 2004 et aimerait que le Conseil réfléchisse sur les raisons de cette baisse et les solutions à apporter. Il rappelle que le seuil de fermeture est fixé à 104 élèves et qu'un blocage (avec comptage des élèves à la rentrée) voire une fermeture est envisageable dès la rentrée prochaine.

En effet, actuellement, il n'est pas certain que la cinquième classe puisse être maintenue à la rentrée 2011 et une fermeture est assurée à la rentrée 2012 si les effectifs de l'école publique élémentaire ne remontent pas fortement ! Or, l'école maternelle risquant elle aussi une fermeture à la rentrée 2011, cela ne présage pas un avenir radieux.

Pour rappel, les effectifs de l'école élémentaire, en constante hausse depuis la rentrée 2006 (112 en 2006, 120 en 2007 et 130 en 2008) sont en baisse constante depuis 2009 (121 en 2009, 105 en 2010) et en prévision de baisse pour les rentrées futures...

A cela, de multiples raisons dont, entre autres :

- La baisse des effectifs en maternelle qui pénalise automatiquement l'école élémentaire et le nombre prévisible d'enfants qui s'inscriront au CP qui est donc en baisse. La création de la « classe passerelle » à l'école St Martin n'a d'ailleurs pas arrangé cette situation d'autant plus que l'école maternelle et la municipalité n'ont pas eu la possibilité de proposer immédiatement une alternative publique à cette création unilatérale.
- De nombreux départs d'enfants vers d'autres villages (séparations, accession à la propriété, etc.) qui ne sont pas remplacés par des enfants d'âge scolaire élémentaire.
- L'arrivée de nouvelles familles ayant des enfants d'âge scolaire en élémentaire à Savigny qui est aussi freinée par le coût élevé des terrains et des habitations. Malgré les efforts de la municipalité (construction de logements locatifs à loyer modéré livrables en 2011, soutien sans faille et investissement dans l'école communale), le nombre d'enfants nouveaux n'est et ne sera pas suffisant à long terme : si la population reste jeune sur Savigny, comme le soutient la municipalité, qu'en est-il de l'effectif des enfants de moins de 11 ans ? Serait-il en baisse sur Savigny ? Le conseil attend une réponse chiffrée de la municipalité.
- La concurrence permanente occasionnée par la présence d'une école privée sur la commune, même si celle-ci ne s'affiche pas ouvertement et si les relations restent courtoises entre les écoles, pèse sur les effectifs. M. Lagrange rappelle d'ailleurs que l'école privée bénéficie de marges de manœuvre du fait de son statut que l'école publique n'a pas (inscription d'élèves extérieurs à la commune sans accord de la mairie, dérogation au calendrier scolaire facilité et unilatéral, etc.). Il s'étonne d'autre part que la subvention municipale 2009 au titre des crédits fournitures ait été versée à l'école privée pour 76 élèves alors que seulement 58 enfants de cette école habitaient Savigny la même année : il demande aux représentants de la mairie s'il est possible de connaître la raison de cet écart. Mmes Cutzach et Laurent informent le conseil qu'elles ne sont pas au courant de ce fait et qu'elles vont se renseigner sur ce point.

En solution, la mairie rappelle qu'une première tranche de 16 logements locatifs va être livrée au printemps et qu'une deuxième tranche de 10 logements est prévue l'année prochaine. Le conseil note mais estime que la taille des appartements proposés dans la première tranche (T2 ou T3) risque de ne pas amener beaucoup d'enfants nouveaux. Néanmoins, les efforts de la municipalité pour amener de nouvelles familles à Savigny vont dans le bon sens et le conseil l'en félicite. Les parents d'élèves proposent alors leur aide pour mieux faire connaître notre école. M. Lagrange les en

remercie et rappelle que cela est déjà fait (site d'école, flash infos, journée portes ouvertes, site de Savigny, etc.). Cela pourrait sûrement être amélioré. Néanmoins une école publique n'a pas à se comporter comme une « entreprise privée » et l'équipe enseignante ne souhaite pas entrer dans un excès de propagande comme le font d'autres organismes. M. Lagrange fait remarquer qu'en outre, il n'y a pas toujours équité dans l'affichage des informations pour preuve la nécessité de faire une demande au webmaster du site de Savigny pour obtenir un affichage égal à celui de l'école privé (lien vers les sites des écoles publiques en première page) : M. Lagrange estime que sur un site officiel géré par la mairie, ce problème n'aurait pas existé ! Il précise de plus que n'étant pas au courant que le site de Savigny était privé (cela n'apparaît pas en première page), il s'est adressé à la mairie (interlocuteur privilégié de l'école), avec copie au responsable de Savnet pour demander des informations, ce qui a fortement déplu au webmaster de ce site qui a eu alors par courriel des propos virulents et blessants à son égard : M. Lagrange demandera d'ailleurs une entrevue à M. Martinon sur cette question. M. Brochier précise qu'il ne comprend pas qu'une municipalité fasse appel à une association pour communiquer des informations officielles. Il demande à la municipalité s'il n'est pas possible de créer un site dévolu à la mairie et géré par celle-ci ? Les enseignants et les parents sont d'accord avec cette idée. Ils encouragent de plus vivement tous les parents à donner une image positive de l'école du village et à vanter ses « mérites » dans la commune...

Enfin, il est décidé, si l'école maternelle est d'accord, d'organiser la journée Portes ouvertes des écoles publiques le même jour qu'à l'école St martin à savoir le 14 janvier 2011. Une réunion sera organisée pour mettre en place les modalités de ces Portes ouvertes.

d) Les activités :

Cette année, la classe de M. Lagrange marque une pause et ne participera pas à l'Usep pour des raisons d'organisation pédagogique.

Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 vont cette année à la piscine : les CP/CE1 les lundis à 8 h 30 précises tout au long de l'année et les CE1/CE2 les jeudis à 8 h 30 précises jusqu'aux vacances de février, les grandes sections de maternelle prenant le relais à cette date. Les enseignants rappellent qu'il est important que les enfants concernés soient présents ces jours-là !

L'anglais est enseigné en CE2 par M. Amblard, en CM1 par Mme Guyot et en CM2 par Mme Eeses (décloisonnement avec les autres classes afin de préserver chaque niveau). Une initiation est faite en CE1 par M. Lagrange et en CP par M. Fargier.

Cette année encore, Mme Perraud et Mme Bouvier tiennent une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres : le conseil les en remercie.

3- Rentrée 2010 : fonctionnement matériel et financier.

Les enseignants remercient la municipalité pour tous les travaux et achats effectués en fin d'année dernière, en particulier la mise en réseau filaire de toutes les classes ce qui permet une utilisation optimale du matériel informatique.

4- Questions des parents et de la municipalité.

L'Ape, par l'intermédiaire des parents élus, demande s'il faut augmenter la participation des parents aux sorties. M. Lagrange rappelle que celle-ci est de 1,50 € pour la plupart des sorties et de 1 € quant le coût de la sortie est faible (en-dessous de 3 €). En tout état de cause, cette participation ne peut pas dépasser la moitié du coût total. M. Lagrange propose, pour soulager les finances de l'Ape, que la participation des parents soit augmentée dans le cas de sorties dont le coût est important (au-delà de 10 € par enfant par exemple). M. Fargier propose aussi que les sorties soient plus simples et donc moins coûteuse. Cette question reste donc à l'étude.

Les parents demandent où en est le ménage à l'école. Ils ont eu vent de problèmes récurrents et ont même constaté que le ménage n'était pas toujours bien fait. M. Lagrange informe le conseil qu'en effet le ménage n'est pas satisfaisant depuis janvier de cette année : il en a informé la mairie. Il vient d'avoir un contact avec l'entreprise qui l'a assuré vouloir « corriger le tir ». M. Lagrange rappelle cependant que suite à des réunions infructueuses avec cette entreprise par le passé, il se contente dorénavant de constater et prévenir la mairie (employeur) ainsi que les parents lorsqu'il y a un souci. Les parents demandent si cela ne coûterait pas moins cher à la municipalité de faire faire le ménage par les employés municipaux. Ce problème ne pouvant être traité au conseil, il est décidé d'être vigilant et d'attendre.

Les parents font part d'un problème survenu avec le personnel communal chargé de surveiller l'étude : une enfant inscrite n'est pas restée à l'étude. M. Lagrange précise que cet incident a été réglé et qu'il est exceptionnel que de telles choses arrivent : le personnel de service à l'étude sera beaucoup plus vigilant à l'avenir. Il rappelle qu'il est en charge de la gestion de l'étude et qu'il ne faut pas hésiter à venir le voir dès qu'il y a un problème ; en dernier recours, le maire est informé et statue. M. Lagrange profite de cette question pour rappeler que la consigne pour les enfants est de remonter dans la cour si personne n'est présent et demande aux parents de bien le leur rappeler.

L'Ape propose d'organiser quelques ventes de pizzas pour renflouer les caisses de l'association. M. Lagrange estime qu'il serait intéressant que les CM, en particulier les enfants inscrits à l'étude, puissent aider lors de la distribution et participer au fonctionnement général : cela pourrait être une source de motivation.

5- Consultation sur les rythmes scolaires.

Par un courrier en date du 19 octobre, l'Inspectrice d'Académie demande qu'un débat sur les rythmes scolaires soit organisé. M. Lagrange propose aux parents de leur communiquer les documents pour organiser le débat dont le compte-rendu doit être envoyé avant le 29 novembre. M. Brochier fait remarquer que ce temps est trop court pour organiser un débat de ce type.

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance : Me Guyot

Le président : M. Lagrange